

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1414

présenté par  
Mme Louwagie

à l'amendement n° 982 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 76**

À l'alinéa 13, après la référence :

« III.- »

insérer les mots :

« À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli propose de reporter la hausse la redevance pour pollution diffuse à 2022 afin de laisser aux agriculteurs le temps de s'adapter à cette hausse brutale et préjudiciable.